Compte 604 - Achats de prestations de services

Principe : TVA déductible sur les décaissements

Option : TVA d'après les débits

Cette TVA ne peut pas être récupérée auprès de l'État, tant que le paiement n'est pas effectué. Ainsi, c'est une créance qui n'est pas encore déductible.

Créance de TVA en attente de paiement = 44564

Au moment du paiement

Créance de TVA déductible = 44566

Chez le client

Sens	Compte	Libellé	Débit	Crédit
Charge Δ	604	Achat d'études et prestations de services	Mtt HT	
Actif Δ	44564	État, TVA déductible sur décaissements	TVA	
Passif Δ	401	Fournisseurs *Facturation : Facture n° ...*		Mtt TTC

Passif ∇ Actif ∇	401 512	Fournisseurs Banque *Règlement de la facture (autre date) : Chèque n°...*	Mtt TTC	Mtt TTC

Actif Δ Actif ∇	44566 44564	État, Tva déductible sur ABS État, TVA déductible sur décaissements *Au règlement, Constatation TVA*	TVA	TVA

Ce régime est identique au régime des achats de biens.

Chez le client

Sens	Compte	Libellé	Débit	Crédit
Charge Δ	604	Achat d'études et prestations de services	Mt HT	
Actif Δ	44566	État, TVA déductible sur ABS.	TVA	
Passif Δ	401	Fournisseurs *Facturation : Facture n° ...*		Mt TTC
Passif ∇ Actif ∇	401 512	Fournisseurs Banque *Règlement de la facture (autre date) : Chèque n°*	Mt TTC	Mt TTC

Hypothèse 2 : Régime de la TVA « acquittée d'après les débits » :
Chez le client

Sens	Compte	Libellé	Débit	Crédit
Charge Δ	604	Achat d'études et prestations de services	5 000	
Actif Δ	44566	État, TVA déductible sur ABS.	1 000	
Passif Δ	401	Fournisseurs 10/02/N, *Achat de prestations de services*		6 000
Passif ∇ Actif ∇	401 512	Fournisseur Banque 10/02/N, *Règlement de la facture n°*	6 000	6 000

Cas exemple 4 - Prestations de services (multi paiement)

La société LAME, spécialisée dans l'horlogerie et la bijouterie, a signé un contrat avec une petite entreprise du Jura pour le montage de ses horloges comtoises. Un paiement de 200 € est versé à la facturation. Elle reçoit une facture (n°112) de 1 500 € HT le 12/05/N pour le montage de 8 horloges. Elle règle la moitié du net à payer le 15 avril N et l'autre moitié le 15 mai N.

Travail à faire : Comptabiliser la facture et les règlements.

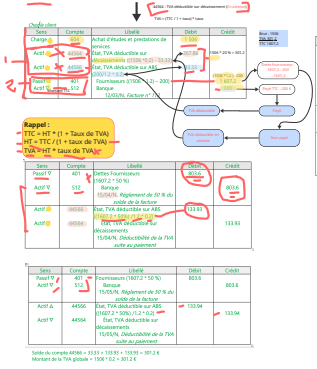

Cas exemple 3 - Achats de prestations de services,

Achat de prestation de service le 10/02/N pour 5 000 € HT (facture n°112). Le paiement est effectué le 15/02/N par virement. (TVA à 20 %).

Travail à faire :

Présentez au journal du client en considérant les hypothèses suivantes :

1. Le régime de TVA est le régime de droit commun.
2. La société a opté au régime de la TVA « acquittée d'après les débits ».

Hypothèse 1 : Régime de Tva sur les encaissements :
Chez le client

Sens	Compte	Libellé	Débit	Crédit
Charge Δ	604	Achat d'études et prestations de services	5 000	
Actif Δ	44566	État, TVA déductible sur décaissements	1 000	
Passif Δ	401	Dettes Fournisseurs 10/02/N, *Facturation : Facture n° 112*		6 000
Passif ∇ Actif ∇	401 512	Dettes Fournisseurs Banque 15/02/N, *Règlement de la facture*	6 000	6 000
Actif Δ Actif ∇	44566 44564	État, Tva déductible sur ABS État, TVA déductible sur décaissements 15/03/N, *Déductibilité de la TVA suite au paiement du*	1 000	1 000